



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE 11 MARS 2021

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, et Vincent More

Sont absent (e)s : Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

La séance débute à 19 H 30 et se déroule par visioconférence Zoom conformément à l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux. La séance est enregistrée et cet enregistrement sera déposé sur le site Internet de la municipalité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec qui mentionnait les points à l'ordre du jour;

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2021-03-76

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES D'INCENDIE POUR 2020

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2019 et que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que ledit rapport d'activités doit être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministre de la Sécurité publique avant le 31 mars 2021;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et qu'une présentation a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,



Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2021-03-77

QUE le conseil municipal adopte le rapport d'activités pour l'année 2020 en matière de sécurité incendie et que copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

4. DESCRIPTION DE TÂCHES DU COORDONNATEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage nécessite une aide professionnelle supplémentaire pour avancer dans les projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va procéder à l'embauche d'un coordonnateur aménagement, urbanisme et développement à temps plein à 30 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE ce poste permettra d'épauler la direction générale dans le domaine de l'aménagement, l'urbanisme et du développement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu la description de tâches du poste cité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2021-03-78

QUE le conseil municipal adopte la description de tâches du coordonnateur aménagement, urbanisme et développement.

5. ÉCHELLE SALARIALE DU POSTE DE COORDONNATEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée d'une grille salariale pour l'ensemble de ses postes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'échelle salariale du nouveau poste de coordonnateur aménagement, urbanisme et développement durable est conforme à la grille salariale existante ainsi qu'à l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont reçu copie de la grille salariale qui tient compte du nouveau poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2021-03-79

QUE le conseil municipal adopte la grille salariale qui inclut le nouveau poste de coordonnateur aménagement, urbanisme et développement.



6. COMITÉ D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE la municipalité procède actuellement à l'embauche d'un coordonnateur en aménagement, urbanisme et développement durable;

CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité d'embauche sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2021-03-80

QUE le conseil municipal mandate Suzette de Rome, conseillère, Stéphane Fraser, conseiller et Line Petitclerc, directrice générale, afin de siéger sur le comité d'embauche pour le poste de coordonnateur aménagement, urbanisme et développement durable.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

7. Période de questions et réponses (facultatives)

Aucune question car personne du public n'a assisté à la séance extraordinaire.

8. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 19 h 36.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire